

La généralisation des drainages et l'utilisation massive de glyphosate, des pratiques aux conséquences parfois inattendues !

Depuis de nombreuses années, la station d'épuration des eaux de la vallée de la Coeuvatte, située à l'aval de Lugnez, fonctionne à satisfaction, selon nos informations. Elle traite les eaux usées de l'ensemble des habitants des villages de Coeuve, Dampfreux et Lugnez, ce qui signifie que la Coeuvatte ne reçoit plus aucune eau usée brute venant des canalisations communales de ces villages. Pourtant, deux études séparées, réalisées en 2013 et 2014 à l'instigation de l'Office de l'Environnement, l'une portant sur la qualité de la faune benthique et l'autre sur les populations de poissons donnent des résultats concordants qui mettent en évidence une très mauvaise qualité de ce cours d'eau. La situation est déjà très mauvaise dès la sortie du village de Coeuve, là où la rivière apparaît à ciel ouvert, puis la qualité s'améliore progressivement vers l'aval. C'est d'ailleurs tout à l'aval du cours d'eau, sur le linéaire situé entre l'effluent de la STEP de Lugnez et la frontière française qu'ont été observées les meilleures populations de poissons et d'invertébrés benthiques. Ce double constat permet par ailleurs de confirmer le bon fonctionnement de la STEP !!

Parmi les causes de dysfonctionnement mises en évidence, la plus importante, selon les auteurs de l'une des études, semble être un énorme colmatage du lit de la rivière, dès son apparition à ciel ouvert, par des matières argilo-terreuses. Une autre cause pourrait être due à la présence de produits phytosanitaires dans l'eau, ces mêmes auteurs ayant décrit notamment la présence de grandes surfaces agricoles drainées traitées au Glyphosate (Roundup), puissant herbicide aussi utilisé que contesté dans le Jura, en Suisse et en Europe.

Deux années se sont écoulées depuis que ces constats ont été transmis aux unités administratives compétentes en matière d'agriculture et d'environnement. Aussi souhaitons-nous poser au Gouvernement les questions suivantes :

- une recherche des origines de ce colmatage du lit du cours d'eau, par exemple en provenance des terres ouvertes se trouvant sur le bassin-versant de la Coeuvatte a-t-elle été engagée, si non, est-elle envisagée ?
- un traitement au Roundup sur de grandes surfaces agricoles munies de drains avec rejet dans un cours d'eau est-il autorisé ?
- des drainages reliés à ce cours d'eau ont-ils été mis en place au cours de ces dernières années, si oui ont-ils bénéficié d'une autorisation ?
- de manière générale, les autorisations relatives à la mise en place de drainages sur des parcelles agricoles font-elles l'objet d'une coordination préalable entre les unités administratives compétentes en matière d'agriculture et d'environnement ?
- étant donné que l'utilisation du Roundup sur de grandes surfaces agricoles est une pratique généralisée et autorisée dans le Jura comme dans le reste de la Suisse probablement, des analyses de glyphosate sont – elles effectuées dans les cours d'eau

jurassiens potentiellement concernés, si oui, cet herbicide est-il retrouvé dans ces eaux ?

- du fait de la suppression du Laboratoire cantonal, ces analyses, que ce soit de glyphosate ou de pesticides plus généralement, sont-elles confiées à des laboratoires jurassiens ?

Delémont, le 1^{er} février 2017

Le responsable : Ami Lièvre

V. Bauguen
F. R. Vall
G. R. Vall
R. R. Vall
D. R. Vall
P. R. Vall
M. R. Vall